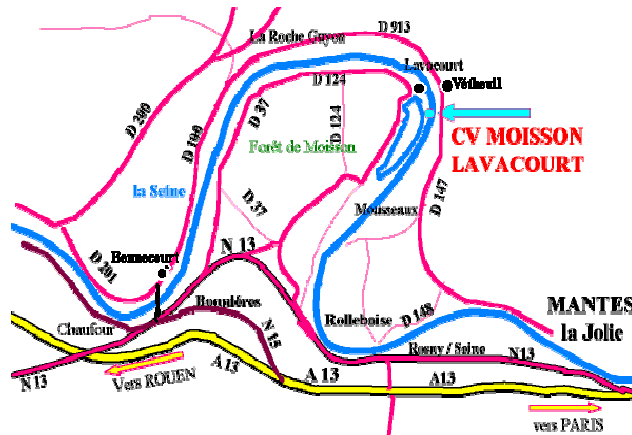


Affilié à la Fédération Française de Voile, le Cercle de Voile de Moisson Lavacourt (CVML) regroupe près de 200 licenciés.

C'est un club communal dont le fonctionnement est entièrement assuré par des membres bénévoles. Dériveurs, Catamarans, Quillards de sport, Habitables et Planches à voile constituent sa flotte.

SITUATION



Le CVML est situé au sein de la Base de Loisirs de Moisson-Mousseaux sur le plan d'eau de Moisson-Lavacourt (120 hectares) réputé le plus venté de l'Île-de-France et entouré d'un relief dentelé de roche blanche calcaire, à 80 kilomètres de Paris en direction de Rouen (1 heure par l'A13 et 45 min par l'A14) et 15 kilomètres de Mantes-la-Jolie. Vous êtes à proximité du Village de Vétheuil peint par Claude Monet, des falaises de Chéranche, réputées pour l'aérodrome et ses planeurs, et d'un golf de 18 trous.

ACTIVITES DU CVML

- Navigation individuelle toute l'année ou au sein de régates et entraînements Club (le port du gilet est obligatoire).
- Le CVML organise des régates inscrites au calendrier de la Fédération Française de Voile (Planches à Voile, Optimists, Croiseurs, Dériveurs, Catamarans...). Il organise également des régates internes au Club comptant pour le Challenge du Mât d'Artimon.
- L'école de voile CVML est assurée par la Base de Loisirs située de l'autre côté du plan d'eau.
- Les enfants et adolescents peuvent profiter de la création de l'école de sports CVML sous la houlette de Pierre Lafaurie. Ils disposent également d'une flotte d'Optimists et d'Équipes qu'ils peuvent emprunter sous la responsabilité de leurs parents : ils doivent impérativement être licenciés au CVML et posséder un brevet de natation de 50 mètres.

EQUIPEMENTS

- Votre bateau est parké dans l'enceinte du Club (avec code d'accès confidentiel) ou au mouillage.
- Mise à l'eau et deux descentes en béton sur la plage, un double ponton pour les bateaux de sécurité, les croiseurs et les dériveurs
- Une grue située près de la Base de Loisirs permet le grutage des quillards, des micros et des croiseurs. Un tracteur en permet également la mise à l'eau. Les catamarans quant à eux disposent d'une mise à l'eau universelle
- Un club-house est à votre disposition (coin repas, vestiaires, WC, douches) ainsi qu'un espace de jeux pour enfants (balançoires...).
- Un hangar codé contenant le zodiac de sécurité et un outillage divers est à la disposition des membres ainsi qu'un karscher pour le nettoyage des bateaux et une tondeuse pour l'entretien de son emplacement
- Le CVML possède un site internet (<http://cvml.net>) régulièrement mis à jour ainsi qu'un forum de discussion.

En adhérant au CVML, vous vous engagez à participer :

- à la vie du Club en venant naviguer régulièrement
- à **deux journées annuelles** d'entretien du Club ou d'aide à l'organisation des régates (un chèque de caution de **150 euros** vous est demandé lors de l'inscription qui vous est remboursé si vous avez satisfait à cet engagement)
- à l'Assemblée Générale en janvier
- à la fête du Club en juin

BAREME DES COTISATIONS 2009

Est membre du CVML toute personne qui navigue ou fréquente le Club régulièrement. Tout membre du CVML doit être licencié.

La cotisation au CVML donne droit pour tout membre du CVML à la licence FFV, à l'autorisation de naviguer sur le plan d'eau et de bénéficier des installations du Club. Elle court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Droit d'entrée au CVML (payable une seule fois au moment de l'inscription, sauf habitant Moisson)

Cotisation annuelle n°1	60 euros
Cotisation annuelle n°2	90 euros
Cotisation annuelle n°3	40 euros

1. Cotisation individuelle avec bateau solitaire (dériveur, planche à voile et catamaran solitaire : Class A, Spark 15, C48 major, HC 13 & 14...)

- Option 1 : cotisation individuelle adulte... **211 euros**
- Option 2 : cotisation individuelle jeune.... **188 euros**

Si le membre du CVML possédant un bateau solitaire fréquente le CVML en famille, il doit prendre une cotisation familiale. Par famille, on entend le membre du CVML, son conjoint et leurs enfants mineurs à charge nés après le 01.01.91 qui naviguent ou qui fréquentent régulièrement le Club.

2. Cotisation familiale ou membre individuel avec Dériveur double, Catamaran, Quillard ou Habitable

Cette cotisation est valable pour toute famille du CVML ou tout membre individuel possédant un Dériveur double, un Catamaran, un Quillard ou un Habitable. Elle doit obligatoirement être associée à la prise d'au moins deux licences. Si le membre du CVML possédant un Dériveur double, un Catamaran, un Quillard ou un Habitable fréquente le CVML en famille, il doit prendre une licence pour tous les membres de sa famille. Les équipiers n'étant pas membres de la famille doivent souscrire la cotisation n°3.

- **Option 1** : cotisation annuelle comprenant 2 licences adultes..... **297 euros**
- **Option 2** : cotisation annuelle comprenant 1 licence adulte et 1 licence jeune..... **275 euros**

Licence adulte supplémentaire..... **47 euros**
Licence jeune supplémentaire **24 euros**

3. Cotisation Equipier (sur le bateau d'un membre du CVML nommé désigné)

- Option 1 : cotisation adulte **157 euros**
- Option 2 : cotisation jeune **134 euros**

Emplacement bateau supplémentaire
Par bateau **50 euros**

Emplacement hangar planche à voile
Par emplacement **40 euros**

Chèque de caution pour deux journées de travaux (remboursable si respect du règlement intérieur) **150 euros**

Demi cotisation

- Les membres s'inscrivant au CVML entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre paient un droit d'entrée, une demi-cotisation et une licence (s'ils sont licenciés pour la première fois, leur licence sera valable l'année suivante. Ils n'effectuent qu'une seule journée de travaux.)
- Les membres s'inscrivant au CVML après le 1^{er} novembre paient un droit d'entrée, une licence et pas de cotisation. Ils paieront leur cotisation complète avec leur licence (sauf s'ils sont primo-licenciés) l'année suivante.

Le CVML est un club de voile affilié à la Fédération Française de Voile. Tout membre affilié doit statutairement licencier tous ses membres. Les membres actifs du CVML doivent donc être tous licenciés.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION CVML 2009

e-mail : cvml.voile@orange.fr

site internet : <http://cvml.net>

Tél. 01 43 46 12 40

Présidente

Kim Goutenègre..... cvml.voile@orange.fr

Vice-Président

Bernard Michaud.....bernardmichaud2@wanadoo.fr

Trésorier

Pierre Dutertre dutertrepierre2@wanadoo.fr

Secrétaire général

Philippe Goutenègrecvml.voile@orange.fr

Capitaine de Base

Alain Bazart alain.bazart@aliceadsl.fr

Adjoint au Capitaine de Base

Gérard Auvingerard.auvin@wanadoo.fr

Coordination régates

Philippe Ducasseducasse.philippe@wanadoo.fr

Capitaine Croiseurs

Michel Temporel michel.temporel@libertysurf.fr

Capitaine Dériveurs

Thierry Muniglia tmuniglia@gmail.com

Capitaine Catamaran (animation)

Jean-Marc L'Hostis..... jmlycee@gmail.com

Capitaine Catamaran (sportif)

Pierre Lafaurie..... lafaurie.pierre@wanadoo.fr

Chargée de communication

Céline Bazart..... celine.bazart@laposte.net

**Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à contacter l'un des membres
du Comité Directeur.**

**Les statuts et le règlement intérieur du CVML sont à
votre disposition sur le site internet du Club.**

CVML



CERCLE DE VOILE DE MOISSON-LAVACOURT